

Annexe IIb
Règlement d'examen

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité aéronautique option avionique			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat), apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités), formation professionnelle continue (établissements publics).		Scolaires (établissements privés hors contrat), apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités), formation professionnelle continue (établissements privés) enseignement à distance - candidats libres.	
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Durée	Mode	Durée
Unités professionnelles						
EP1 : utilisation de la documentation technique	UP1	2	CCF		Ponctuel écrit	2 h
EP2 : préparation et réalisation d'une opération de montage ou démontage	UP2	3	CCF		Ponctuel pratique	3 h
EP3 : réalisation et contrôle d'une opération de production	UP3	8 + 1 PSE*	CCF		Ponctuel pratique	4 h + 1 h PSE
Unités d'enseignement général						
EG1 : français et histoire-géographie, éducation civique	UG1	3	CCF		Ponctuel écrit et oral	2 h15 min
EG2 : mathématiques, sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF		Ponctuel écrit	2h
EG3 : éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		Ponctuel	
EG4 : langue vivante	UG4	1	CCF		Ponctuel oral	20 min
Épreuve facultative : langue vivante	UF		Ponctuel oral	20 min		

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.

* : Prévention santé environnement.

Règlement d'examen

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité aéronautique option systèmes			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat), apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités), formation professionnelle continue (établissements publics).		Scolaires (établissements privés hors contrat), apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités), formation professionnelle continue (établissements privés), enseignement à distance - candidats libres.	
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Durée	Mode	Durée
Unités professionnelles						
EP1 : utilisation de la documentation technique	UP1	2	CCF		Ponctuel écrit	2 h
EP2 : préparation et réalisation d'une opération de montage ou démontage	UP2	3	CCF		Ponctuel pratique	3 h
EP3 : assistance en piste et réparation d'aéronef	UP3	8 + 1 PSE*	CCF		Ponctuel pratique	6 h + 1 h PSE
Unités d'enseignement général						
EG1 : français, histoire-géographie et éducation civique	UG1	3	CCF		Ponctuel écrit et oral	2 h 15 min
EG2 : mathématiques, sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF		Ponctuel écrit	2 h
EG3 : éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		Ponctuel	
EG4 : langue vivante	UG4	1	CCF		Ponctuel oral	20 min
Épreuve facultative : langue vivante	UF		Ponctuel oral	20 min		

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.

* : Prévention santé environnement.

Règlement d'examen

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité aéronautique option structure			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat), apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités), formation professionnelle continue (établissements publics).		Scolaires (établissements privés hors contrat), apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités), formation professionnelle continue (établissements privés), enseignement à distance - candidats libres.	
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Durée	Mode	Durée
Unités professionnelles						
EP1 : utilisation de la documentation technique	UP1	2	CCF		Ponctuel écrit	2 h
EP2 : préparation et réalisation d'une opération de montage ou démontage	UP2	3	CCF		Ponctuel pratique	3 h
EP3 : réalisation et contrôle d'une opération de production	UP3	8 + 1 PSE*	CCF		Ponctuel pratique	4 h + 1 h PSE
Unités d'enseignement général						
EG1 : français, histoire-géographie et éducation civique	UG1	3	CCF		Ponctuel écrit et oral	2 h 15 min
EG2 : mathématiques, sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF		Ponctuel écrit	2 h
EG3 : éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		Ponctuel	
EG4 : langue vivante	UG4	1	CCF		Ponctuel oral	20 min
Épreuve facultative : langue vivante	UF		Ponctuel oral	20 min		

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.

* : Prévention santé environnement.